

Vers un cadre européen des qualifications¹ (EQF) pour un apprentissage tout au long de la vie.

Eléments de réflexion pour répondre à la consultation de la Commission européenne

1. Remarque préliminaire

EUNEC, le réseau européen des Conseils de l'Education, a consacré un séminaire à la consultation de la Commission européenne sur l' EQF, les 24 et 25 octobre 2005.

Le but de ce séminaire était double :

1° Comprendre le projet de cadre européen des qualifications et observer quels en sont les enjeux, les avantages et les obstacles, entre partenaires d'une douzaine d'Etats membres représentés à cette session qui s'est tenue à Bruxelles les 24 et 25 octobre 2005.

2° Emettre un certain nombre de commentaires, de mises en garde, de questions... à l'intention des Conseils membres de EUNEC, invités à remettre un avis dans le cadre de la consultation ou décidés à proposer des pistes de réflexion à leurs gouvernements.

Le document actuellement en débat émane du groupe de travail mis en place par la Commission ; c'est une proposition de la Commission pour un nouveau cadre européen des qualifications.

Le cadre de référence, une fois adopté par le Conseil et le Parlement, deviendra un instrument important pour les Etats membres, pour les institutions d'éducation et de formation, ainsi que pour les employeurs et les travailleurs. Il leur permettra de communiquer clairement sur la valeur des qualifications et ainsi clarifier le niveau des études de l'élève, de l'étudiant, de renforcer la position de la personne en formation, et du travailleur lorsqu'ils se présentent sur le marché du travail, ou veulent changer d'emploi, de secteur ,travailler ailleurs en Europe ou encore poursuivre des études.

Les objectifs de Lisbonne et le rapport à mi-parcours ont accru la prise de conscience de l'importance des systèmes d'éducation et de formation dans la construction de l'avenir de l'Europe économique et sociale. Le cadre de référence est un pas important dans l'implémentation des objectifs de Lisbonne et se situe au cœur du processus de Copenhague. Toutefois, il n'est pas sans lien avec ce qui se met en place dans le cadre du processus de Bologne et est cité dans les textes finaux de Bergen.

Le but du présent texte n'est pas de formuler des recommandations à la Commission. Son but est d'être un instrument pour aider les Conseils de l'éducation (et de la formation) à formuler leurs avis à leurs propres ministres de l'éducation et – autant que possible – aux autres ministres concernés. Nous mettons l'accent sur les points les plus importants et sur les enjeux qui doivent être discutés.

¹ Dans certaines traductions officielles en français, on remplace le mot qualification par certification professionnelle. C'est le fait d'un traducteur français qui reprend la terminologie utilisée en France. La traduction du sigle EQF pour la France est donc CECP (cadre européen des certifications professionnelles). Pour la Belgique nous avons donc préféré garder le sigle anglais, le mot certification y étant réservé à des titres délivrés par l'enseignement.



2. Quels sont les bénéfices attendus et les enjeux pour :

2.1. la personne individuellement ?

L'EQF doit être un outil pour le citoyen européen qui lui permette une réelle mobilité géographique, sociale, professionnelle ou académique... L'EQF apporte une valeur ajoutée parce qu'il se focalise sur l'apprenant en valorisant des chemins d'apprentissage divers, flexibles et efficaces, parce qu'il favorise l'apprentissage tout au long de la vie, et une intégration durable sur le marché du travail et dans la société ; il valorise l'accumulation des compétences acquises plutôt que de mettre l'accent sur les manques.

C'est pourquoi l'EQF doit être un instrument clair qui soit lisible pour le citoyen et pas seulement pour les experts. Il ne peut pas devenir un système rigide et bureaucratique.

Une question difficile qui est posée est de savoir si, à moyen terme, l'EQF apportera un plus au citoyen uniquement en terme d'entrée dans le marché du travail, ou si ce plus s'appliquera aussi en terme de reconnaissance académique et donc permettra l'accès à des études complémentaires ou supérieures. En ce moment, l'EQF est un outil de communication sur le niveau où se situent les qualifications acquises, un instrument de traduction entre les qualifications acquises dans différents systèmes éducatifs (voire via une expérience validée). Mais on peut se demander si un étudiant aura le droit d'accéder à certains cours sur base du niveau auquel se situent ses qualifications selon l'échelle de l'EQF.

La question de la mise en cohérence des processus de Copenhague et de Bologne est ici directement en cause.

En ce qui concerne le droit d'accès au marché du travail, c'est la directive sur la reconnaissance des qualifications qui est décisive.

Il faudra donc construire de la cohérence entre la directive et l'EQF ou en tout cas les différents NQF : ce sera un travail important pour les années qui viennent.

L'EQF est construit en fonction de parcours d'apprentissage plus individuels. Pour les apprenants livrés à eux-mêmes, l'identification des besoins d'apprentissage, la mise en place d'un parcours d'apprentissage et la gestion de leur propre processus d'apprentissage sont des tâches difficiles. L'individu devient en outre responsable de la mise en correspondance de ses qualifications avec les attentes d'un métier et du marché du travail. Le poids de la responsabilité personnelle est très (trop ?) important .

Mettre trop de poids sur la responsabilité individuelle peut constituer un danger. C'est pourquoi il faut assurer un équilibre entre responsabilité individuelle et responsabilité collective.

Une attention accrue devra également être portée à tous les moyens d'information, de guidance et d'orientation qui doivent être performants et accessibles à tous.

2.2. le marché du travail (et les secteurs économiques) ?

L'EQF peut avoir pour effet de stimuler la mobilité des personnes qui ont des niveaux de formation intermédiaires. Alors que pour le moment la mobilité est plutôt le fait des personnes sans qualification ou qui ont un très haut niveau de formation.

EUNEC a déjà fait remarquer en 2004 que la cohésion sociale en Europe demande que soient reconnues toutes les qualifications acquises ainsi que les compétences des personnes sans qualification qui donnent directement accès au niveau du marché du travail.



L'EQF doit comprendre des niveaux d'entrée pour stimuler les personnes non qualifiées à entrer dans un parcours de formation tout au long de la vie. Cela suppose que le tableau reprenant les niveaux de qualifications intègre bien le niveau inférieur qui concerne les compétences de base.

Il est important que les descripteurs des niveaux de qualification partent d'un large concept de compétence. Les niveaux de compétence utilisés dans l'EQF et dans un cadre national ou régional de qualifications doivent inclure le concept d'employabilité durable.

2.3. le concept d'apprentissage tout au long de la vie (y compris l'ensemble du système d'éducation et de formation)

Au sein de chacun des Etats on a besoin de cadres nationaux des qualifications comme base d'une compréhension commune et la structure de l'enseignement devrait en refléter les principes les plus importants. Dans ce cadre, un NQF bien géré par les autorités publiques compétentes, peut devenir un outil permettant de visualiser voire même réguler l'ensemble de l'offre de formation et d'enseignement publique et privée. Il est aussi une base pour la reconnaissance mutuelle des qualifications à la fois entre différents secteurs (éducation, formation professionnelle publique ou au sein des entreprises dans le cadre de la GRH²) et entre les Etats membres.

Mais la fonction de l'enseignement (obligatoire et supérieur) ne peut pas se réduire à une structure de qualification professionnelle : citoyenneté, développement personnel, attitude critique, métacompétences... sont autant de parties essentielles à tout programme d'enseignement. Les programmes d'enseignement reflètent un équilibre entre les demandes sociétales et professionnelles et les besoins des apprenants.

EUNEC s'inquiète de ce que le concept de cadre des qualifications ne réduise l'autonomie du système éducatif et n'accroisse les procédures bureaucratiques. C'est pourquoi EUNEC propose que la table 2 qui se trouve dans le projet d'EQF soit plutôt développée au plan national et soit le résultat d'un débat entre les parties prenantes de l'enseignement et de la formation sur la relation entre la structure d'enseignement et le cadre national des qualifications. Le cadre national des qualifications devrait comprendre tous les noms des qualifications du pays.

EUNEC rappelle son souci des compétences citoyennes exprimé dans des avis précédents. Il souhaite donc qu'on soit attentif à ce que le fait de rendre indissociables les compétences personnelles (autonomie, responsabilité, capacité d'apprentissage, communication, gestion des relations interpersonnelles) des compétences purement professionnelles ne soit pas un risque d'instrumentaliser l'enseignement au profit de l'entreprise.

3. L'EQF comme outil de communication, de traduction

L'EQF est avant tout un outil qui doit permettre de traduire la signification d'un titre de qualification en termes de niveau et de compétences acquises. Le concept de reconnaissance mutuelle des compétences doit être mis dans une perspective d'avenir.

A côté de l'EQF, d'autres outils de classement des qualifications et des titres existent tels que le cadre des qualifications pour l'enseignement supérieur, la directive sur la reconnaissance des qualifications, les niveaux ISCED³ et SEDOC⁴.

² Gestion des Ressources Humaines

³ ISCED : International Standard Classification of Education, (Classification Internationale type de l'éducation) une classification émanant de l'UNESCO qui établit une concordance entre les niveaux d'éducation



Nous sommes convaincus que, pour le futur, nous avons besoin d'une compréhension commune des niveaux de compétences basés sur les résultats des apprentissages (learning outcomes), de telle façon que les systèmes éducatifs puissent comparer leur position.

Les systèmes des organisations internationales devraient donc tous formuler leurs attentes en termes de résultats des apprentissages (learning outcomes), et cela à tous les niveaux, comme cela a déjà été accepté dans la déclaration de Bergen pour ce qui concerne l'enseignement supérieur.

Pour assurer l'implémentation effective de l'EQF, EUNEC pense qu'il serait utile de prévoir un planning progressif et de déterminer des priorités. Il est important que ce nouvel outil en construction intègre les acquis des outils précédents ou s'y réfère (Europass, validation, principes communs pour l'orientation, assurance qualité...).

4. Responsabilités européenne, sectorielle et nationale

Il est nécessaire de clarifier les différents rôles et responsabilités des secteurs, des partenaires sociaux concernés, du gouvernement national et du niveau européen dans le développement d'un système lisible des structures de qualification, mais la responsabilité finale doit rester aux mains des autorités publiques.

Le questionnaire de la Commission porte sur le cadre sectoriel des qualifications. Les membres d'EUNEC, réunis en séminaire, pensent que ce cadre sectoriel doit nécessairement être lié aux cadres nationaux de qualification, même si les secteurs peuvent aller plus loin en obtenant de rapprocher certains cadres nationaux pour aboutir à des cadres européens de référence dans des secteurs particulièrement tournés vers la dimension internationale.

La structure des qualifications est clairement une responsabilité publique et doit le rester.

Il est important que tous les partenaires concernés contribuent à la crédibilité du système. C'est pourquoi le processus de consultation lancé par la Commission sur l'EQF est extrêmement important.

5. Besoin d'assurance qualité et d'accréditation

La transparence des qualifications est construite sur la base d'une confiance mutuelle. Ce besoin de confiance mutuelle est encore renforcé actuellement, au moment où un système de crédit transférable va être implanté pour les enseignements et formations professionnalisants (ou qualifiants).

La confiance peut être renforcée en apprenant des pairs et en faisant des visites entre pairs. C'est un des outils proposés par la Commission ; EUNEC a travaillé sur ce thème important dans son séminaire de printemps.

0 : Enseignement pré-primaire ou pré-scolaire (à partir de 2 ou 3 ans d'âge)

1 : Enseignement primaire (à partir de 5, 6 ou 7 ans d'âge pour une durée de 4 à 6 ans)

2 : Enseignement secondaire inférieur : (pour une durée de 2 à 6 ans avec une moyenne de 3...)

3 : Enseignement secondaire supérieur (2 à 5 ans de scolarité, terminales ou préparatoires à l'enseignement de troisième niveau)

4 : Périmé : anciennement troisième niveau non-universitaire de type court (càd moins de trois ans) actuellement en 5

5 : Enseignement non universitaire de troisième niveau (anciennement de type long, càd plus de deux ans)

6: Enseignement universitaire (troisième niveau) de premier cycle pour élèves ayant réussi le niveau secondaire supérieur

7 : Enseignement universitaire (3^e troisième niveau) de second cycle pour élèves ayant réussi les études universitaires de premier cycle

⁴ SEDOC = European System for the International Clearing of Vacancies and Applications for Employment, (Système européen de diffusion des offres et demandes d'emploi enregistrées en compensation internationale)



La qualité d'un cadre national doit être garantie par des systèmes d'assurance qualité au niveau national et, si le Etats le souhaitent, au niveau européen. Des instruments sont nécessaires qui garantissent la transparence et la crédibilité des systèmes. L'accréditation comme d'autres formes d'assurance qualité sont basés sur des standards de qualité.

Les questions qu'on peut se poser à ce niveau sont par exemple : Quel est le profil des experts ? Enseignants, experts des secteurs ? Qu'est-ce qui donne leur légitimité aux experts ? ou encore : Quels critères permettent l'accréditation ? fixés par qui ?...
Cette accréditation doit-elle être le fait d'une expertise internationale ou appartient-il à chaque Etat d'en être le maître d'œuvre ?

6. Acquis des apprentissages pertinents

Il est nécessaire d'étudier de près les descripteurs utilisés dans l' EQF. Les descripteurs doivent refléter une approche scientifique et éducative des compétences.

Sur quels concepts les descripteurs ont-ils été construits ? Ce n'est pas clair : exigences du marché du travail ? concepts éducatifs ?... Les compétences clés et les métacompétences qui reflètent des compétences plus génériques devraient faire partie des qualifications nationales .

Une question à se poser : Les qualifications du niveau supérieur comprennent-elles les compétences des niveaux inférieurs ? Ceci pourrait suggérer qu'il y a une hiérarchie entre les personnes selon leur niveau de compétences.

7. Prérequis nécessaires

L' EQF et tous les autres outils de transparence (guidance, APL, Europass...) doivent être établis pour renforcer le concept de transparence et de mobilité. Nous avons aussi besoin d'autres instruments compatibles pour pouvoir accumuler des compétences et aller ainsi vers une meilleure employabilité voire même vers la reconnaissance académique de ces compétences.

Un dialogue social doit clarifier les relations entre les secteurs et les autorités nationales d'une part et les responsabilités transversales des différentes autorités d'autre part (emploi, éducation, formation), et cela tant au niveau européen qu'au niveau national.

L'introduction de cadres nationaux de qualifications au sein des systèmes d'éducation et de formation est une partie du processus de rénovation. Il est important de veiller à l'implémentation de stratégies renforçant la responsabilité propre de tous les partenaires de l'éducation.

Il est nécessaire de déterminer un planning et de préciser un calendrier pour le développement futur de l' EQF et des outils pour l'étayer, en relation avec la directive de reconnaissance des qualifications et avec le cadre de référence pour l'enseignement supérieur.

